

4.2.2 Cuisine, eau et eaux usées

Les indications relatives aux installations sanitaires des abris pour hôpitaux, établissements médicaux et maisons pour personnes âgées énoncées dans la section 4.1 doivent être respectées.

Cuisine

Dans le cadre d'un aménagement complet, la cuisine doit être pourvue d'une table en acier chromé, avec évier et égouttoir intégrés, d'un robinet, ainsi que d'un ou deux réchauds usuels mobiles à deux plaques, en fonction du nombre de places protégées.

Eau

Dans le local logistique, une surface suffisante doit être prévue pour la réserve d'eau de secours (surface nécessaire selon le tableau 4.1-1). L'eau peut être stockée dans de petits conteneurs ou dans des réservoirs d'eau en plastique. Une réserve d'eau de 210 l par place protégée (15 l/personne/jour) est à prévoir.

Les installations et appareils suivants font partie de l'aménagement élémentaire:

- Les conduites d'eau doivent être tirées à partir de la conduite usuelle de distribu-

tion, au sous-sol (avec vanne / vidange) et amenées aux appareils et raccords via la vanne d'arrêt située à l'intérieur de l'abri. Les conduites doivent pouvoir être vidangées complètement. Les robinets de vidange nécessaires doivent être montés.

Raccordements: robinet baïonnette ¾" dans le local de prénettoyage, le lavabo rigole, évier de la cuisine dans le local logistique, ainsi que le vidoir dans les dortoirs.

- Lavabo rigole en acier chromé, avec les robinets requis dans le local logistique.
- Vidoir en acier chromé avec paroi postérieure, grille basculante et robinet près de la station de soins dans les dortoirs.

Dans le cas d'un aménagement complet, l'évier de la cuisine doit être raccordé à partir de la une pièce en T, avec un robinet ou au moyen d'un mélangeur mural (si raccordement à l'eau chaude).

Eaux usées

Des écoulements de sols DN 100 doivent être installés dans le local de prénettoyage, dans le sas, sous le lavabo rigole (avec entrée arrière) et à proximité de la réserve d'eau.

Les conduites (tuyaux soudés en PEH) seront raccordées à travers une chambre de visite Ø 800mm avec une vanne à guillotine (pièces en acier inoxydable sans revêtement ou boîtier et support avec revêtement en époxy) aux canalisations du bâtiment. Une clé à quatre pans est nécessaire pour le verrouillage de la vanne à guillotine; la clé doit être fixée à un mur du sas ou du local logistique, avec l'inscription correspondante. La conduite d'aération (avec couvercle de rinçage) doit être réalisée selon la norme SN 592000 Evacuation des eaux des biens-fonds (ventilation ou directement au-dessus du toit).

Matériel d'installation et fixations

Les installations peuvent être réalisées au moyen de matériel vendu dans le commerce. La fixation des conduites d'eau doit répondre aux prescriptions des Instructions techniques concernant la résistance aux chocs des éléments montés dans les constructions de protection civile (IT Chocs).

Jointes d'étanchéité

Les conduites passant à travers les constructions en béton (enveloppe de l'abri) doivent être étanches aux gaz et résister à la pression. En outre, on utilisera des passages étanches aux gaz homologués par l'OFPC.